



Utilisation de mon image apres mon départ de la société

Par **dmanias**, le **21/11/2008** à **17:09**

Bonjour,
Je suis cadre dans une société pour laquelle j'ai signé comme tous les salariés un document indiquant que j'acceptais que mon image soit utilisée pour des présentations...
J'ai été choisi pour faire une série de photos habillé en technicien il y a près de 1an et demi et je quitte la société dans quelques jours.
J'ai fait inscrire dans le formulaire de droit à l'image que j'ai signé une clause donnant l'utilisation pour la durée de mon contrat.
Mon image a été très utilisée et le reste encore sur le site web de la société, sur des plaquettes, véhicules...
J'aimerais savoir de quelle facon je pourrais négocier pour que cette société puisse continuer a utiliser mon image ou en cas de refus quelles sont les actions que je pourrais entamer. Et bien entendu la possibilité d'en retirer un bénéfice financier.
Merci d'avance de vos conseils.

Par **ken**, le **04/12/2008** à **16:07**

vous avez fait un contrat autorisant l'usage de votre image associé avec la durée de votre contrat de travail.
Il semble claire que lorsque votre contrat fini votre image ne doit plus être utilisé.
La négociation sur les indemnités vous appartient, si vous êtes une STAR, alors demandez beaucoup (quelques dizaines de milliers d'euros et +).
Si la diffusion est nationale, l'indemnité peut être conséquent !!, parce que retiré toutes les photos de vous
C'est cher !
++